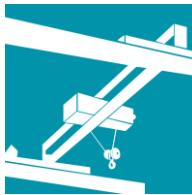


Public

- Toute personne devant se représenter à l'épreuve théorique du test CACES® R484



Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- Avoir réussi depuis moins de 12 mois une épreuve pratique du test CACES® R484

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

R484 - PREPARATION ET PASSAGE DU TEST THEORIQUE CACES®

Objectifs généraux

- Compléter les connaissances théoriques nécessaires pour conduire en sécurité des ponts roulants et portiques
- Se présenter au test théorique CACES® R484



Les plus de la formation

- Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique



Validation

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des ponts roulants et portiques de la catégorie concernée si résultat positif
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6879>
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6934>
- Codes RS : 6879 (1) / 6934 (2)
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 31/10/2024) (1) / Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 28/11/2024) (2)
- Codes Certif Info : 106713 (1) / 106715 (2)

Agrément

- GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des Ponts roulants et Portiques	6 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation : connaissances générales <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur - Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite - Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels ▪ Technologie des ponts roulants et portiques <ul style="list-style-type: none"> - Terminologie et caractéristiques générales - Rôle et principe de fonctionnement des composants et mécanismes - Organes de service et dispositifs de sécurité. Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs - Technologie de freinage de la charge et dispositifs de sécurité associés - Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements ▪ Les principaux types de ponts roulants et portiques – Les catégories de CACES® <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques et spécificités des différents types de ponts roulants et portiques, applications courantes et limites d'utilisation - Modes de conduites - Catégories de CACES® R.484 ▪ Notions élémentaires de physique – Capacité des ponts roulants et portiques <ul style="list-style-type: none"> - Masse et position du centre de gravité des charges. Conditions d'équilibre (moment, renversement, basculement) - Documents et plaques signalétiques relatifs aux ponts roulants et aux portiques, - Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes (kg, daN, kN, tonnes...) ▪ Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques <ul style="list-style-type: none"> - Principaux risques : renversement, heurt, chute, ... Origine(s) et moyens de prévention associés - Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention ▪ Vérifications d'usage <ul style="list-style-type: none"> - Équipements de Protection Individuelle - Opérations de prise de poste. Notice d'instruction constructeur, rapport VGP - Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau ▪ Exploitation des ponts roulants et portiques <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement de l'opérateur - Modes opératoires de prise et dépose de charges : avec et sans visibilité, mouvements simples et mouvements combinés - Consignes de sécurité. Opérations interdites. Opérations délicates - Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique ▪ Accessoires de levage et règles d'élingage <ul style="list-style-type: none"> - Choix et utilisation des accessoires de levage - Règles d'élingage pour les opérations usuelles - Principales détériorations des accessoires d'élingage 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Vérifier par le passage d'un test théorique les acquis de la formation pour la conduite en sécurité	1 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passage test CACES® <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation théorique 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Bilan et synthèse de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan ■ Synthèse ■ Evaluation de satisfaction 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia</p>

ATTESTATION DE FORMATION INTERNE A LA CONDUITE EN SECURITE

L'entreprise, représentée par :

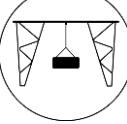
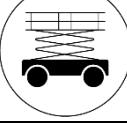
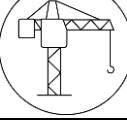
(nom, prénom, fonction)

Atteste que :

(Nom, Prénom)

A bénéficié d'une formation spécifique et adaptée

lui permettant de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires
à la conduite en sécurité des matériels de manutention et/ou engins ci-dessous :

	<input type="checkbox"/> Engins de chantier	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues mobiles	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Ponts roulants	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> PEMP	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grue à tour	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues de chargement	

Fait à, le.....

(Cachet de l'entreprise et signature)

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R484

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

1. Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
2. Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
3. Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
4. Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
5. Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
6. Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R484 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, un plan de prévention écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

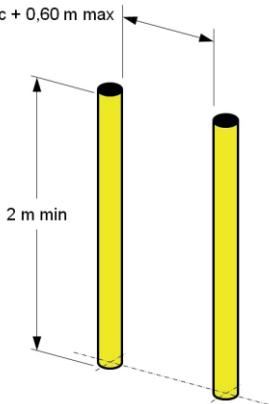
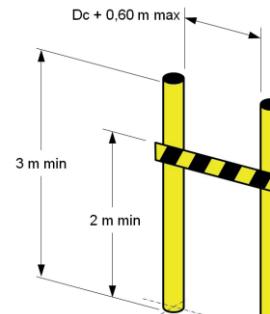
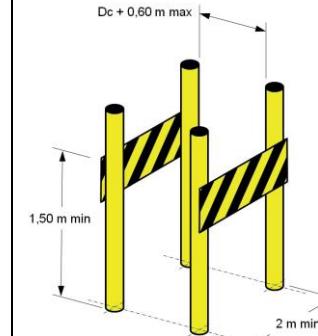
Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

→ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

→ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

→ au respect des obligations réglementaires applicables au pont roulant ou au portique ainsi qu'aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :

- maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,
- maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,
- présence d'une notice d'instructions.

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R484			
	Cat 1	Cat 2	
Salle	<ul style="list-style-type: none"> Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour, Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains. 		
Pont roulant représentatif	<ul style="list-style-type: none"> Organe de préhension : crochet Capacité : 2,4T Hauteur sous crochet : 4m Course de translation : 15m Course de direction : 5m Mode de conduite : au sol 	<ul style="list-style-type: none"> Organe de préhension : crochet Capacité : 2,4T Hauteur sous crochet : 5m Course de translation : 15m Course de direction : 5m Mode de conduite : En cabine Option : commande au sol 	
Surface	<ul style="list-style-type: none"> 200m² minimum 		
Charge 1	<ul style="list-style-type: none"> Cylindrique verticale, masse ≥ 450 kg, 1 point de levage 		
Charge longue 2	<ul style="list-style-type: none"> Longueur ≥ 3 m, masse ≥ 450 kg, 2 points de levage 		
Obstacles	<ul style="list-style-type: none"> 3 obstacles de type « poteaux » A, C et D 	<ul style="list-style-type: none"> 2 obstacles de type « barre » B et E 	<ul style="list-style-type: none"> 1 obstacle de type « murs » F 
Accessoires de levage	<p>A minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 élingue chaîne 2 brins x 500 kg mini 1 élingue chaîne 1 brin x 500 kg mini 2 élingues textiles 1 brin x 500 kg mini 5 manilles 		